REMARQVABLE EXECVTION FAICTE à Bourdeaux en la personne du Gouuerneur de Fronsac pres Libourne, estant sa Majesté à Bourdeaux.

Le 22. Septembre 1620

A BOVRDEAVX,
Par SIMON MILANGE, Imprimeur.

THE NEWBERRY LIBRARY

Case F 39 . 326 1620 by

REMARQVABLE EXECVtion faicte à Bourdeaux en la perſonne du Gouuerneur de Fronſſac pres Libourne, le 22. Septembre 1620.

CE que les Anciens diſoyent des Dieux, qu'ils auoyent les pieds de laine & les bras de fer, ſe peut legitimement dire des Roys qui ſouuent à l'imitation du vray Dieu du ciel, duquel ils ſont les images viuantes ſur la terre diſſimulent les pechez des hõmes, mais la patience leur eſchappant, ils recompenſent le retardemẽt de la peine par la grauité du ſupplice. C'eſt ce que noſtre grand Roy, iuſte en toutes ſes actions à voulu faire voir à ſon heureuſe arriuee en ſa ville de

51-327

Bourdeaux & esprouuer à Monsieur d'Arsillemont Lieutenant de Monsieur le Cõte de S. Paul dans le chasteau de Fronsſac, homme temeraire, qui auoit exercé des violences & concussions inouyes enuers plusieurs personnes dans le Bourdelois au mespris mesme de la Iustice & de ce digne senat, vsant d'excés & d'outrages a l'endroit des passans sur la riuiere de Libourne, dont sa Majesté luy auoit fait grace depuis peu a Paris. Et neantmoins oubliux de tant de benefices & abusant de la clemence Royale, il ne laissoit pas de continuer en ses malefices, estiment qu'aucune mortelle ne pouuoit s'opposer à ses actes violét, mais en fin il a recogneu que Dieu est le Dieu des vangeances &

qu'il exerce sa iustice sur ceux qui mepriſe sa miſericorde : car le Roy eſtant à Bourdeaux, il deſira auec paſſion de faire compagnie au Cõte de S. Pol pour aller ſalüer ſa Majeſté, à quoy le Comte s'oppoſoit touſiours, le priãt de ny aller point de peur d'accidant, comme s'il euſt preueu le danger qui le tallonnoit. Neantmoins le ſieur d'Arſillemont aueug'é à ſon malheur, comme s'il luy euſt eſté ineuitable, s'opiniaſtre en ce deſſein & ſe preſente au Roy pour luy faire la reuerence. Sa Majeſté l'ayant recogneu & conſideré luy dit, Ah, vous voila donc, & ſoudain feiſt ſigne à vn exempt des gardes qu'il ſe ſaiſit de ſa perſonne & l'arreſta priſonnier dans le logis du Roy, puis a meſme temps conduict

par deux cens soldats des gardes dãs la Conciergerie du Palais. Ce fust le Dimanche 20. Septembre 1620.

Soudain que ceste nouuelle fut espẽdue, elle fut si agreable au peuple, singulierement à ceux qui auoient esté l'obiect de ses iniures & insoléces, qu'il s'en presenta vne multitude a sa Majesté luy offrant vingt mil liures & qu'il fust osté du monde, enquoy on recognoist vn iuste ressentiment de ces ames simples.

Et faut remarquer qu'en mesme temps, Monsieur le Duc de Mayenne & Monsieur le Comte S. Pol se mirent a genoux deuant sa Majesté pour demander la grace de ce gentilhomme, mais ils n'eurent d'autre responce sinon qu'il luy auoit donné de bons Iuges. Par ainsi il se veit

entre les mains de ceux qu'il auoit si longs temps mesprisez qui luy feirent son procez si promptement, que le mardy suiuant 22. Septembre, il fut condamné par la Cour à estre brisé sur vne roue, mais le Roy luy faisant grace, voulut rendre son supplise plus doux & plus honorable par vn decollement.

Lors que l'execution se deuoit faire, les rües estoient tellement plaine de gens qui accouroient a ce spectacle que l'on feilt des barrieres aux auenues garnies de soldats pour empescher le passage & arrester la foule du peuple,

Estant arriué au lieu du supplice deuant le Palais & monté sur l'eschafaux prest a receuoir le coup qui deuoit separer sa teste de ses espau-

les & ſon ame de ſon corps : il regarda la multitude aſſemblee pour ſon ſubiect & demenda pardon à Dieu, au Roy, a la Iuſtice & a tous ceux qu'il auoit offencez, & iamais ne vouluſt permettre d'eſtre bandé pour toutes les remonſtrances & perſuations de Monſieur l'Eueſque d'Ayre & dvn pere Ieſuite qui le conſoloient, & ſe voyant preſſé de cela auec importunité, il dit audict Eueſque, Monſieur mettez vous en ma place & vous en ferez ce qu'il vous plaira.

C'eſt quelque ſorte de conſtance qu'il teſmoigna en ceſte extremité, car il veit venir la mort ſans s'eſpouenter & preſta librement le col à l'executeur pour mettre fin a ſa vie & aux maux qu'il commettoit tous

les iours, car si sa vie luy eust esté prolongee, il eust continué ses malversatiõs ordinaires. Par ceste execution le Roy augmente ses victoires sur l'iniquité & paroist comme vn autre Herculle, purgent sõ Royaume des monstres de meschanceté On peut adiouster que la fortune de ce Gentil hõme estoit telle qu'il auoit lors cent mil escuz dans ses coffres dans le chasteau de Fronsac. Mais c'est vne mal heureuse prosperité qui est suiuie d'vne fin si funeste & tragique, car que profite à l'homme de gaigner vn monde & perdre son ame ?

FIN.